

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413313020

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "promotion et mise en oeuvre de la clause d'insertion" : convention 2019 au titre du fonds social européen avec la maison de l'emploi du pays d'Arles.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône est organisme intermédiaire pour le fonds social européen (FSE). A ce titre il assure la gestion et le contrôle des dispositifs cofinancés par le FSE.

La demande de financement présentée dans ce rapport, et portée par l'association maison de l'emploi du pays d'Arles, relève de la politique obligatoire d'insertion. Il s'agit du renouvellement d'une d'accompagnement professionnel, " promotion et mise en oeuvre de la clause sociale ", pour l'année 2019.

La maison de l'emploi du pays d'Arles propose de mettre à profit son savoir faire pour développer le nombre et le type d'opérations introduisant les clauses d'insertion afin de permettre l'accès à l'emploi des personnes en difficultés et la construction de parcours professionnels pour les publics visés. En plus des actions d'information et de sensibilisation, la maison de l'emploi du pays d'Arles a une fonction d'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrage.

Le financement FSE sollicité vient en complément des subventions de la communauté d'agglomération Terre de Provence et de la commune de Saint-Rémy-de-Provence.

Ce dossier a fait l'objet d'une instruction par les agents de la cellule FSE et a reçu un avis favorable au regard de :

- la conformité du projet au programme opérationnel national FSE, du programme départemental d'insertion (PDI) et de l'appel à projets FSE du Département ;
- l'éligibilité des dépenses et des ressources conformément aux règlements européens en vigueur.

Cette opération s'inscrit dans la maquette financière de subvention globale FSE 2018-2020 d'un montant total FSE de 10 436 000 €

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

Le bilan 2018 est positif, l'opération a permis l'intégration de clauses sociales auprès de huit maîtres d'ouvrage.

Ainsi 57 contrats ont été conclus pour 54 participants qui ont réalisé 12 905 heures.

Le bilan intermédiaire des actions menées par l'association en 2019 présente des projets importants sur le territoire :

- la fin de la construction du lycée de Châteaurenard par l'agence régionale d'équipement et d'aménagement Provence-Alpes-Côte d'Azur (AREA PACA) en septembre pour laquelle la maison de l'emploi a été sollicitée pour l'introduction de clauses ;
- la mise en place d'un marché clausé pour la liaison est ouest (LEO) Rognonas-Avignon initié par la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'azur (DREAL PACA).

Le financement de ce projet permettra donc de poursuivre la promotion et le développement des clauses d'insertion sociales et professionnelles et d'assurer la mise en œuvre des opérations en cours et à venir.

Au regard de ces éléments, les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Ce rapport concerne le financement FSE de l'association maison de l'emploi du pays d'Arles, selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant FSE de 30 602,87 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL